

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



.....

AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**AUTORITE CONTRACTANTE : MINISTERE
DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
(MJL)**

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
TABLEAUX.....	4
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION	8
I.CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE	9
II.OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT	10
III.METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	11
3.1. Méthodologie de l'audit	11
3.2. Outils d'évaluation utilisés	11
IV.PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION	13
V.ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	14
5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	14
5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	16
5.3. ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM).....	18
5.4. ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION	19
5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité	19
5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	20
5.4.3. Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés	22
5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditable	23
5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner	23
5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence.....	23
5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	23
5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	24
5.4.4.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	25
5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés	27
5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré	29
5.4.4.8. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation.....	31
5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés	33
5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation	35
5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS.....	37
5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	37
5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution.....	39
5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique	41
5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES	43
5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants	43
5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations	43
5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES	43
5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES	45
5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS	45
5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES	45
ANNEXES.....	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PI	Marché de prestation intellectuelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TDR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

TABLEAUX

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales.....	6
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d’audit	8
Tableau n° 3: Répartition des marchés selon les modes de passation (A0)	13
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations (A0)	13
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l’organisation et le fonctionnement interne de l’Autorité Contractante en matière de marchés publics	14
Tableau n° 6 : Résultats de l’évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	16
Tableau n° 7 : Résultats de l’évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) ..	18
Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l’échantillon	19
Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation	21
Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d’auditabilité (Voir détail en annexe A3).....	22
Tableau n° 11 : Synthèse des marchés auditables selon leur statut de conformité pour défaut de pièces obligatoires	23
Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur l’existence des avis de l’organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	24
Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente	26
Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	28
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés attribués par gré à gré.....	30
Tableau n° 16 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités.....	32
Tableau n° 17 : Évaluation des indices de conflits d’intérêt dans les marchés audités	34
Tableau n° 18 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation.....	36
Tableau n° 19 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l’exécution des marchés sélectionnés	38
Tableau n° 20 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d’exécution.....	40
Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative, technique et des délais d’exécution	42
Tableau n° 22 : Tableau récapitulatif de l’opinion de l’auditeur sur la conformité des procédures audités.....	44
Tableau n° 23 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés	46

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de l'Autorité Contractante pour l'exercice 2024. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **quatre (4) marchés** ont été recensés pour un montant global de **412 129 233 FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend l'ensemble des **quatre (4) marchés**, représentant **100%** du nombre total et 100% de la valeur totale, soit un montant cumulé de **412 129 233 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Tous les **4 marchés sélectionnés** soient 100% ont été jugés **auditables**.

Résultats de conformité :

À l'issue de nos vérifications

- Tous les quatre (4) marchés auditables soit 100% ont été déclarés conformes sur la base de la performance observée à **l'issue de la procédure de passation et d'exécution** ;
- Sur les **trois (3)** marchés sélectionnés de façon aléatoire pour la matérialité physique, 100% sont parfaitement matérialisées.

Les constats et appréciations globales de l'audit sont résumés dans le Tableau ci-après : synthèse des constats et appréciations globales :

Tableau n° 1 Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	86%	Satisfaisante	Absence des pièces suivantes : - Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020). - Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020). - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	71%	Moyenne	- Les indicateurs de performances ne sont pas indiqués dans les rapports. - Absence de l'arrêté portant création attributions et organisation de la PRMP et du SP-PRMP.
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	85%	Satisfaisante	Absence de la preuve d'approbation du budget.
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	79%	Moyenne	- Absence des Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Absence de la Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Absence de la Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministre (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	N/A	N/A	Rien à signaler
A7	Règles d'information et de transparence	N/A	N/A	Rien à signaler
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	N/A	N/A	Rien à signaler
A9	Avis des organes de contrôle compétents	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	83%	Satisfaisante	La mission a été limitée en raison de l'absence de l'offre de l'attributaire pour les 4 marchés.
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	81%	Satisfaisante	Absence d'une lettre de communication adressée à la DNCMP.
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)			

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A15	Indices de collusion	100%	Présence d'indices faibles ou isolés	Rien à signaler
A16	Indices de conflits d'Intérêts	100%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Rien à signaler
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A19	Gestion des délais d'exécution	75%	Moyenne	Non-respect de certains délais
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	Rien à signaler
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	Rien à signaler
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés				88%

⇒ **Recommandations clés :**

Prendre les dispositions pour un archivage exhaustif des dossiers de marchés

- Améliorer le système d'archivage des dossiers de marchés
- Identifier les causes inhérentes aux délais non respectés et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires

⇒ **Principales difficultés rencontrées lors de la mission d'audit**

La mission n'a pas rencontré de difficultés majeures au cours des travaux de contrôle sur le terrain.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire de l'exercice **2024** du MJL a été marquée par la passation de **4 marchés publics** (contrats approuvés) **pour un montant global de 412 129 233 FCFA TTC** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (cf. *annexe A0*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDRs par le Cabinet a conduit à la sélection de **4 marchés publics d'une valeur globale de 412 129 233** (cf. *annexe 0*) soit un taux de représentativité de **100 %** en termes de volume des marchés et **100%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	4	412 129 233	4	412 129 233	100%	100%

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante (**AC**) et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par le MJL des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'autorité contractante lors de la séance de restitution la synthèse des constats (cf. Liste de présence en annexe) et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2026



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS ASSIGNES A LA MISSION D'AUDIT ET ETENDUE DE L'AUDIT

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:	Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.
Objectifs spécifiques	•Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ; •Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ; •Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ; •Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ; •Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ; •Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ; •Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ; •Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ; •Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ; •Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ; •Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ; Formuler des recommandations concrètes

III.METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés

3.1.Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1- Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2- Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3- Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4- Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5- Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6- Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7- Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8- Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès du MJL ;
- Phase 9- Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission au MJL pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10-Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11- Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP

3.2.Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ Méthode d'évaluation

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-list présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

Note pondérée (%)= [(Taux de respecté x 100) + (Taux de partiellement respecté x 50) + (taux de non-respecté x 0)] Nombre total

⇒ **Grilles d'évaluation**

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grilles normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- **Grille d'appréciation des pièces obligatoires**

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X \geq 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure**

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- **Grille d'évaluation de l'auditabilité**

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

Cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit

- **Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion)**

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices forts ou répétés

- **Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt**

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ Données globales

Au cours de l'exercice **2024**, le **MJL** a procédé à la passation de **4 marchés** publics, pour un montant total de **412 129 233 FCFA** hors taxes. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment le registre spécial des offres et le grand livre des comptes fournisseurs au titre de la période sous revue, la mission confirme que les marchés qui lui ont été communiqués par l'AC sont exhaustifs.

▪ Modes de passation utilisés :

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à un seul mode de passation, qui se présente comme suit :

Tableau n° 3: Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	ED	4	100%	412 129 233	100%
Total		4	100%	412 129 233	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

▪ Nature des marchés exécutés :

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	Année de l'audit			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	4	100%	412 129 233	100%
Total		4	100%	412 129 233	

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

Opinion de l'auditeur :

On note au titre de l'exercice sous revue que l'autorité contractante a passé des marchés de fournitures (100% en valeur). Elle a utilisé des procédures exceptionnelles (ententes directes autorisées en conseil des ministres) à 100% en valeur.

Recommandation :

Privilégier à l'avenir l'utilisation des procédures compétitives pour garantir l'efficience et la concurrence.

Commentaire du MJL

Néant

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUIS POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires relatives à la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / INSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	3	3	0%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	4	4	0%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	3	3	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	3	3	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	0	4	100%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NSF	4	4	0%
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	NSF	4	4	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)	NSF	1	1	0%
Taux moyen d'absence			38	44	14%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A1)

Constat de l'audit :

L'évaluation de la planification de la mise en place de l'organisation et du fonctionnement du MJL a révélé un taux moyen d'absence de pièces de **14%**. Les principales pièces manquantes justifiant ce taux sont :

- Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020)
- Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).
- Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 14%, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics est jugée "Satisfaisante" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque

- Absence de séparation adéquate des fonctions (planification, passation, contrôle) ;
- Chevauchement de responsabilités entre la PRMP et d'autres acteurs de la chaîne de passation des marchés ;
- Retards dans la procédure dus à une organisation interne non conforme.

Recommandation de l'auditeur

Régulariser ces manquements par la prise des actes portant AOF des différents organes de la passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

Commentaire du l'AC

Rien à signaler

5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'**annexe A4** du référentiel.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux Moyen de Performance
%Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
71%	0%	29%	71%

(Source des données : Annexe A4)

Constat de l'audit :

La revue a permis d'identifier les irrégularités suivantes :

Points de contrôle de conformité	Irrégularités relevées
Conformité de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au modèle type de l'ARMP, conformément à la Décision n° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022	La mission n'a pas eu connaissance de l'arrêté portant création attributions et organisation de la PRMP.
Conformité de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) au modèle type de l'ARMP, conformément à la Décision n° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022	La mission n'a pas eu connaissance de l'arrêté portant création attributions et organisation du SP-PRMP.

Points de contrôle de conformité	Irrégularités relevées
Conformité de la nomination des autres membres de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) aux dispositions de l'Article 3 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020	Un membre nommé (juriste) au lieu de deux . Conformément à l'arrêté portant attribution et fonctionnement, le juriste doit être de la catégorie A de l'administration publique ou de niveau équivalent justifiant idéalement d'une expérience d'au moins deux ans dans le domaine des marchés publics. Mais le contrôle indique que le juriste de la cellule relève de la catégorie C3.
Exhaustivité des rapports de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), notamment en ce qui concerne l'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs fixés à l'Article 1er, point 11 du Décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020	Les indicateurs de performances ne sont pas indiqués dans les rapports.
Exhaustivité des rapports de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP), notamment en ce qui concerne l'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs fixés à l'Article 2, point 7 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020	Les indicateurs de performances ne sont pas indiqués dans les rapports.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 71%, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée "Moyenne", conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque

Risque de dysfonctionnement organisationnel et de non-conformité aux dispositions du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020

Recommandations :

- Se conformer aux dispositions réglementaires en prenant dans les meilleurs délais les différents actes manquants relatifs à la mise en place de la PRMP et du SP-PRMP
- Se conformer aux dispositions de l'article 3 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020 en respectant le nombre des autres membres de la cellule de contrôle des marchés publics et le profil du juriste,
- Améliorer la qualité des rapports de la PRMP et CCMP en y insérant les informations sur l'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs fixés à l'Article 2, point 7 du Décret n° 2020-597 du 23 décembre 2020

Commentaire du l'AC :

Rien à signaler

5.3. ÉVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de sa révision, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de **l'annexe A N°5** du référentiel.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
80%	10%	10%	85%

(Source des données : Annexe A5)

La mission a relevé **un taux moyen de performance de 85%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue.

Constat de l'audit :

La revue a permis d'identifier l'irrégularité suivante :

Points de contrôle de conformité	Irrégularités relevées
Le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) a été soumis à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) dans le délai réglementaire de 10 jours calendaires après l'approbation du budget par l'autorité compétente conformément à Article 24 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020	Limitation en raison de l'absence de la preuve d'approbation du budget.
Les révisions successives du Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) comprennent notamment les éléments suivants : (i) une description succincte des activités, (ii) les modes, les méthodes et les techniques de sélection à appliquer, (iii) le montant prévisionnel hors taxes, (iv) les calendriers et toute autre information pertinente en rapport avec la passation des marchés conformément à l'article 24 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020	Les méthodes et techniques de sélection à appliquer ne sont pas comprises dans le PPM.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 85%, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée "satisfaisante" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport

Risque

- Une fragilisation du principe d'égalité de traitement et de mise en concurrence.
- Irrégularité des procédures de passation des marchés

Recommandations :

- Soumettre de façon systématique à l'avenir le PPM initial à la CCMP pour validation dans le respect des délais réglementaires. Conserver la preuve de transmission y afférente pour les besoins de contrôle.
- Améliorer le contenu du PPM en y insérant à l'avenir les méthodes et techniques de sélection.

Commentaire du l'AC

Rien à signaler.

5.4. ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1. Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de l'Autorité contractante au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre** ou **60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés (≥ 50 %) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **4** marchés publics, représentant une valeur globale de 412 129 233 FCFA hors taxes. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **100%** en nombre de marchés et de **100%** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée. La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
ED	4	412 129 233

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
Total sélectionné (a)	4	412 129 233
Total complété éventuellement après contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués	0	0
Total communiqué (c)	4	412 129 233
% (a+b) /c	100%	100%

Source des données : Annexe A0 _ Liste des marchés communiqués par le MJL et sélectionnés par l'audit

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2. Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans ce fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 9 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	36	16%
	Total des pièces attendues par marché (b)	43	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	7	
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces obtenues par marché (d)	31	26%
	Total des pièces attendues par marché (e)	42	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	11	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés 1-[(a+d)/(c+e)]		21%	

(Source des données : Annexe A2)

Constat de l'audit :

La mission note un taux moyen d'absence des pièces attendues dans les dossiers de marchés de : **21%**.
Notons que la majorité des pièces manquantes sont celles dont l'absence est sans incidence sur la conformité des marchés sélectionnés (26% contre 16%).

Les principales pièces manquantes sont résumées comme suit :

N°	REF SIGMA P	Objet des marchés	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	2	- Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) - Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministre (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)	3	
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)	2	
4	Tous les marchés audités		4	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
			4	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
			4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65 et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de 21%, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée "Moyenne" conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque

Risque de non-conformité des marchés

Recommandation :

- Améliorer le système d'archivage des dossiers de marché en s'assurant de la disponibilité de toutes les pièces liées à la procédure de passation des marchés y compris les offres des soumissionnaires et les différents actes de désignation des acteurs ayant siégé dans les COE respectifs.
- Informer l'ARMP des marchés conclus par entente directe et la DNCMP de tous les marchés conclus par gré à gré ou entente directe autorisés en conseil des Ministres. Conserver pour les besoins de contrôle les preuves de transmission y afférentes.
- Procéder au remboursement de la caution de bonne exécution des marchés et classer les preuves desdits remboursements dans les dossiers de marché.

Commentaire du MJL

Rien à signaler

5.4.3. Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés

L'évaluation de l'auditabilité des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Le **taux d'incomplétude documentaire** est calculé selon la formule suivante : $(1 - A/B)$, où A représente le nombre de pièces obtenues et B le nombre total de pièces attendues

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20%.

Tableau n° 10 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	F_DPAF_95092	F_DPAF_95092	F_DPAF_95092	F_DSI_98446
Total des pièces obtenues (A)	9	9	9	9
Total des pièces attendues (B)	11	11	11	10
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	18%	18%	18%	10%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK	OK	OK
Conclusion sur le statut d'auditabilité du marché	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable

(Source des données : Annexe A3)

Nous présentons ci-après le tableau (synthèse) qui regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité (confère détail en annexe A3).

Tableau n° 11 : Synthèse des marchés auditables selon leur statut de conformité pour défaut de pièces obligatoires

	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
Nombre	4	0	4
%	100%	0%	

1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 20% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.

5.4.4. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

Tous les marchés audités ont été passés suivant la procédure d'entente directe autorisée en conseil des Ministres. Ce contrôle est donc non applicable.

5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

Tous les marchés audités ont été passés suivant la procédure d'entente directe autorisée en conseil des Ministres. Ce contrôle est donc non applicable.

5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

Tous les marchés audités ont été passés suivant la procédure d'entente directe autorisée en conseil des Ministres. Ce contrôle est donc non applicable.

5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A9 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Taux moyen de performance									100,0%

(Source des données : Annexe A9)

Constats de l'audit :

Le taux **moyen** de performance **sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent** est de 100%. La mission n'a pas relevé d'observation sur ce point.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée "Très satisfaisante", en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques inhérentes à cette performance relative aux avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi.

Commentaire du l'AC : Rien à signaler

5.4.4.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A10 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	80%	0%	20%	80%
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	80%	0%	20%	80%
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	80%	0%	20%	80%
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	90%	0%	10%	90%
Taux moyen de performance									83%

(Source des données : Annexe A10)

Constat de l'Audit :

Le taux **moyen** de performance **sur le processus d'approbation des marchés** est de 83%. Les anomalies relevées par la mission se présentent comme suit :

Point de contrôle de conformité	Irrégularités observées	Référence et libellé des Marchés
Conformité des contenus du projet de marché et du cahier des clauses particulières avec l'offre de l'attributaire et le dossier d'appel à concurrence, conformément à l'Article 84 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, au modèle de contrat du document type en vigueur et au dossier d'appel à concurrence concerné.	La mission a été limitée à effectuer ce contrôle en raison de l'absence des propositions de l'attributaire.	Tous les marchés sont concernés
Conformité de la réservation des crédits nécessaires au financement du marché, effectuée régulièrement avant la signature du contrat, conformément à l'Article 84 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, au modèle de contrat du document type en vigueur et au dossier d'appel à concurrence concerné.	La mission n'a pas eu les preuves de confirmation de réservation de crédit.	F_DPAF_95092 Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1), (Lot 2) et (Lot 3)

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 83% pour l'ensemble des 4 marchés audités, la conformité au processus d'approbation des marchés aux exigences réglementaires est jugée "Satisfaisante", en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque

Impossibilité d'apprécier la conformité technique et financière de l'offre retenue

Recommandation :

Améliorer le système d'archivage des dossiers de marchés pour garantir l'exhaustivité des pièces y compris les offres des attributaires.

Commentaire du l'AC

Rien à signaler

5.4.4.6. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A21 du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 14 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performance
						% Respecté	% Non Respecté	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	33,33%	66,67%	33,33%
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	33,33%	66,67%	33,33%
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	33,33%	66,67%	33,33%
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	0,00%	100,00%	0,00%
Taux moyen de performance								25%

(Source des données : Annexe A21)

Constats de l'audit :

Sur les **quatre** (4) marchés audités, aucun ne présente un taux de performance de 100%.

Analyse du degré de respect des délais de passation par marché

La mission a noté qu'aucun marché n'a respecté les délais à 100%. **Le taux moyen de performance sur les délais de passation est de 25%.**

- Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables

Pour l'ensemble des douze (12) délais de passation calculés, neuf (9) sont non applicables.

Trois (3) délais n'ont pas été respectés **à savoir** :

- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (art 3.12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) : 75% ;
- Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat : 0% ;
- Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation) : 0%.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 25% pour l'ensemble des 4 marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée "Insatisfaisante", en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Recommandation

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur.
- Installer un outil de suivi dynamique listant pour tous les marchés en cours de procédure de passation les dates réglementaires et réelles de chaque étape.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.4.4.7. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés attribués par gré à gré sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A12 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés attribués par gré à gré

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	75%	0%	25%	75%
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	75%	0%	25%	75%
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	75%	0%	25%	75%
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									81%

(Source des données : Annexe A12)

Constats de l'audit :

Le taux **moyen** de performance **sur les marchés gré à gré** est de 81%. La mission a identifié les irrégularités suivantes :

Point de contrôle de conformité	Irrégularités observées	Référence des marchés	Libellé des Marchés
Conformité de l'établissement du rapport spécial par la PRMP, assistée des directions techniques concernées, accompagné des pièces justificatives requises, conformément à l'Article 35, alinéa 3 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.	La mission n'a pas eu connaissance d'un rapport spécial établi par la PRMP.	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)

Opinion de l'audit :

Avec un taux moyen de performance de 81% pour l'ensemble des 4 marchés passés par gré à gré audités, la conformité des conditions prévues par la loi et des justifications complètes, pertinentes et régulièrement documentées desdits marchés est jugée "Satisfaisante", en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque

- Une insuffisance d'information pour évaluer la conformité des procédures ;
- Un risque d'irrégularités non détectées ;

Recommandation

Informer systématiquement la DNCMP des marchés de gré à gré autorisés en conseil des ministres par l'envoi de courrier d'information. Conserver les preuves de transmission desdits courriers pour les besoins de contrôle.

Commentaire de l'AC : Rien à signaler

5.4.4.8. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de collusion dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion** du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'annexe 15 dédiée à l'évaluation des « Collusion ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 16 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Mont ant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	0%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	0%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	0%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	0%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

(Source des données : Annexe A15)

Constats de l'audit :

Le taux moyen d'indice d'alerte est de 0%. Aucun indice préoccupant de collusion n'a été identifié par la mission.

Opinion de l'auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, les procédures de passation des 4 marchés présentent "des indices faibles ou isolés de collusion" en référence à la grille d'appréciation définie à la section 2.4 du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics.

Risque :

Néant

Recommandation :

Renforcer les dispositifs de contrôle interne et de conformité pour pérenniser les bonnes pratiques observées.

Commentaire de l'AC : Rien à signaler

5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s'est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d'intérêt du référentiel, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d'intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à **l'annexe A16** dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 17 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	0	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

(Source des données : Annexe A16)

Constat de l'audit

Le taux moyen d'indice d'alerte est de 0%. Aucun indice préoccupant de conflits d'intérêt n'a été identifié par la mission.

Opinion de l'Audit :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des 4 marchés sélectionnés présente « une absence d'indices de conflit d'intérêt » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque

Néant

Recommandation

Pérenniser les bonnes pratiques observées ci-dessus

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.4.4.10. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- Les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable :

Tableau n° 18 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	90,00%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Absence des offres Absence d'une lettre de communication adressée à la DNCMP
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	90,00%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Absence des offres Absence d'une lettre de communication adressée à la DNCMP
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	90,00%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Absence des offres Absence d'une lettre de communication adressée à la DNCMP
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	95,00%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Absence des offres Absence d'une lettre de communication adressée à la DNCMP
Taux moyen de performance						91%							

Source : Annexe A18

Analyse quantitative :

Les 4 marchés audités ont été jugés conformes, soit un taux de conformité de 100%.

Analyse qualitative :

Bien que les 4 marchés audités aient été jugés globalement conformes, la mission a relevé certaines irrégularités liées aux ententes directes notamment (taux moyen de performance 69%) notamment le défaut d'information de l'ARMP des marchés conclus par entente directe d'une part et la DNCMP des marchés de gré à gré autorisés en conseil des ministres.

Conclusion générale :

Les résultats montrent que bien que la majorité des marchés soient auditables et globalement conformes, le défaut d'information de l'ARMP des marchés conclus par entente directe d'une part et la DNCMP des marchés de gré à gré autorisés en Conseil des ministres, souligne la nécessité de **renforcer les mécanismes de transmission, de mettre en place un dispositif de contrôle systématique garantissant la transparence et la traçabilité des procédures dérogatoires.**

Commentaire de l'autorité contractante sur la conformité de la procédure de passation :

Rien à signaler

5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS

L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution

5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- La vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- L'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité.**

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A11 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 19 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N° d'ordre Echantillon	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

(Source : Annexe A11)

Constats de l'audit :

Pas d'anomalie relevée sur ce point.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de 100% pour l'ensemble des 4 marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée "Très satisfaisante", en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques observées en matière de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés.

Commentaire de l'AC

Rien à signaler

5.5.2. Vérification de la gestion des délais d'exécution

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A19 du présent rapport.

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 20 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (Respecté, Non Respecté, N/A)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme) :	% de conformité
1	F_DPAF_9 5092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	45 Jours	L	Non Respecté	N/A	Non conforme	0%
2	F_DPAF_9 5092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	45 jours	16	Respecté	N/A	Conforme	100%
3	F_DPAF_9 5092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	45 jours	26	Respecté	N/A	Conforme	100%
4	F_DSI_984 46	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	2 mois	6	Respecté	N/A	Conforme	100%
Taux moyen de performance											75%

(Source : Annexe A19)

Constat de l'audit

Bien que les délais aient été globalement respectés, notons que la mission a été limitée **pour** apprécier le respect du délai contractuel du marché "Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)" en raison de l'absence de la demande de réception adressée par le fournisseur.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux de performance de 75%, la gestion des délais d'exécution est jugée « Moyenne », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant

Recommandations :

Exiger systématiquement la transmission et l'archivage des demandes de réception par les fournisseurs, afin de permettre une évaluation complète et conforme aux dispositions contractuelles lors des missions **de contrôle**.

Commentaire de l'AC : Rien à signaler

5.5.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés issus du fichier Excel, feuille dédiée « *Résumé conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés* ». Cette synthèse combine :

- Les taux de performance globaux par marché ;
- Le respect des délais d'exécution ;
- Les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable :

Tableau n° 21 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marchés auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Marché auditable	100%	Conforme
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Marché auditable	100%	Conforme
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Marché auditable	100%	Conforme
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Marché auditable	100%	Conforme
Taux moyen de performance						100%	

(Source : Annexe A20)

Analyse quantitative :

Les **quatre (4)** marchés audités ont été jugés conformes, soit un taux de conformité de 100%.

Analyse qualitative :

Pas d'anomalie sur ce point.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditable

Rien à signaler

5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES

Dans le cadre de la vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés, deux analyses sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la conformité des Avenants et de celle relative à la conformité des résiliations.

5.6.1. Analyse de la Conformité des Avenants

Aucun avenant n'a été communiqué à la mission pendant la période sous revue.

5.6.2. Analyse de la Conformité des Résiliations

Aucun marché résilié n'a été communiqué à la mission dans le cadre de l'audit des marchés audités.

5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposé sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont structurés dans le **tableau récapitulatif ci-dessous**, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 22 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impact des écarts)
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 1)	294 524 148	MED	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 2)		MED	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation (Lot 3)		MED	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
4	F_DSI_98446	Mise aux normes de la salle informatique à la Cour d'Appel de Cotonou (achat d'équipements techniques)	117 571 095	MED	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

(Source : Annexe A30)

Conclusion

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur **cinq (05) critères déterminants** :

- **Taux de performance** supérieur ou égal à 80 %
- **Inscription du marché au PPM** (Inscrit ou Non inscrit)
- **Délais de dépôt des offres** (Respecté ou Non respecté)
- **Approbation du marché** (Approuvé ou Non approuvé)
- **Non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats** (exécution du marché)

Analyse quantitative

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèlent que l'ensemble des marchés est conforme, dégagant ainsi un **taux de conformité de 100 %**, sans aucun écart constaté.

Analyse qualitative

Aucun écart n'a été constaté. Les observations consignées dans le tableau pour chacun des marchés ne mentionnent explicitement « **Rien à signaler** », confirmant l'absence de toute irrégularité procédurale ou administrative sur la période auditée.

Opinion de l'auditeur

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que l'ensemble des marchés examinés est conforme tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement satisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

La mission n'a pas pu procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'audit antérieures concernant les marchés publics de l'autorité contractante pour défaut de communication du rapport de l'exercice précédent

5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMMISSION DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Aucun marché audité n'a fait l'objet de recours.

5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à l'annexe A0.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- Les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- Les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- La concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Les résultats de la vérification sont résumés comme ci-après :

Tableau n° 23 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Types de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation LOT 1	F	MJL	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées
2	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation LOT 2	F	MJL	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées
3	F_DPAF_95092	Acquisition de divers équipements au profit au profit du Ministère de la Justice et de la Législation LOT 3	F	MJL	Rien à signaler	Rien à signaler	A- Prestations parfaitement matérialisées

Cf détail en annexe (Guide d'audit matérialité)

Opinion de l'Audit :

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain.

La mission a relevé que les trois (3) marchés audités, sont parfaitement matérialisés avec des preuves conformes et vérifiables

Risque :

Néant

Recommandation :

Pérenniser les bonnes pratiques identifiées ci-dessus

Commentaire de l'AC :

Bien note

ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 8 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	Tableau n° 9 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)
A4	Tableau n° 5 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A9	Tableau n° 11 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 12 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A11	Tableau n° 18 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés
A12	Tableau n°14 : Synthèse des résultats sur la conformité des marchés attribués par gré à gré
A15	Tableau n° 15 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 16 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 13 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit matérialité	- Tableau n° 22 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés (s'il y a lieu) - Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures, matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés